



du moutonnier

ACTUALITE

Sommaire

✖ Agenda, Actualité	p.1
✖ Technique L'achat d'un bélier	p.2
✖ Pratique Equeuter un agneau	p.2
✖ Perspectives Nouvelle ICHN	p.3
✖ Filière Réforme de la filière Roquefort	p.3-4
✖ Sanitaire Conseils parasitisme	p.4

AGENDA

✖ Aides aux investissements Déposez vos dossiers !

Si vous avez des projets d'investissements ne tardez pas à déposer vos dossiers. En effet, avec les élections de l'automne prochain, la région prévoit de clôturer tôt l'examen des dossiers !

Dossiers PCAE à déposer avant septembre :

Investissements de plus de 15 000 € (aménagement et construction de bâtiment) ou Mises aux normes.

Dossiers « petits équipements » à déposer avant juillet :

Aide Conseil Régional pour des investissements de moins de 14000 € (contention, sanitaires, clôtures....)

N'hésitez pas à contacter votre technicien d'appui technique ou les techniciens bâtiments : 05.63.48.83.20.

✖ 30 juin 2015 à Albi Journée « Analyse de fourrage »

La Maison de l'Élevage organise, dans ses locaux, une journée d'analyse de fourrage. Les résultats sont disponibles et commentés, au fur et à mesure, sur place. Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels.

N'hésitez pas à faire appel à votre technicien pour les prélèvements. Une seconde journée aura lieu le 6 octobre 2015.

✖ 2 & 3 septembre 2015 à Bellac Nouvelle édition de Tech-Ovin

Au programme de cette neuvième édition de ce salon entièrement dédié à la production ovine : concours de tonte, des conférences, des présentations de races.... L'installation et la transmission tiendront ainsi une place particulière avec l'accueil de porteurs de projets et de cédants. Enfin, l'innovation s'affiche comme le second fil rouge avec différents concours. Toutes les informations sur www.techovin.com.



✖ Inn'ovin : La filière ovine recrute !

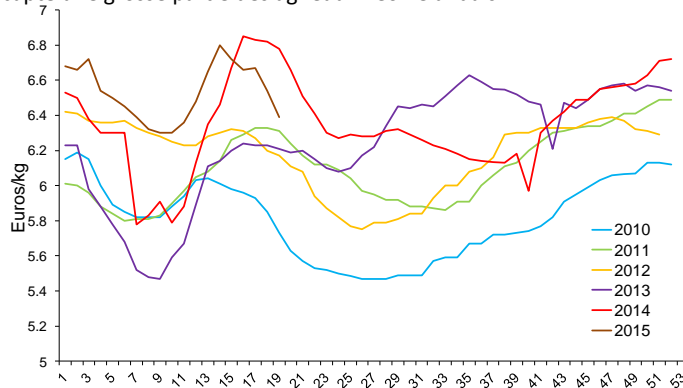
« Reconquête ovine » arrivant à sa fin, le nouveau programme Inn'ovin est lancé ! Au-delà des partenaires traditionnels, la production ovine souhaite mobiliser des organismes tels que les SAFER, banques, centres de gestion, GAEC & Société,... qui sont auprès des éleveurs dans l'installation et la transmission. Elle souhaite aussi y associer les régions de France, gestionnaires des programmes de développement ruraux. Un Comité d'Orientation Ovin Régional (C2OR) va être créé pour piloter les actions sur notre nouvelle région !



✖ Cotation de l'agneau français.

Après une légère baisse en début d'année (autour de 6.35 € / kg carcasse), le cours de l'agneau français est monté en flèche durant les semaines précédant Pâques (6.80 €/kg carcasse, prix moyen pondéré des régions). Comme en 2014, le pic de demande lié à Pâques a été accentué par l'insuffisance de l'offre internationale.

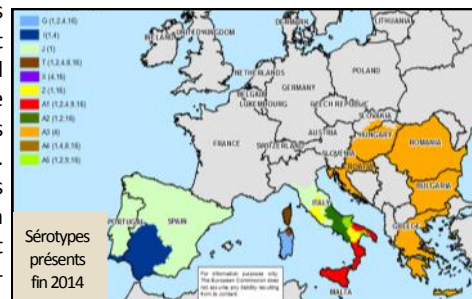
Depuis Pâques, malgré une baisse notable, les prix français restent soutenus par des prix à l'importation en hausse du fait des faibles disponibilités mondiales. Ce manque d'agneaux sur le marché mondial est toujours lié notamment à des importations croissantes de la Chine qui capte une grosse partie des agneaux néo-zélandais.



Source : FNO d'après France Agrimer

✖ FCO: toujours à nos portes

Après 2 ans sans foyer, la France a été déclarée indemne sur le territoire continental. Mais plusieurs sérotypes sont encore présents en Corse. En 2014, des foyers sont réapparus dans tout le sud de l'Europe. Le sud de l'Espagne a vu une extension rapide des foyers de sérotypes 1 et 4. La menace est toujours présente et elle appelle à la vigilance notamment concernant l'entrée d'animaux étrangers.



TECHNIQUE

L'achat d'un bélier



L'achat d'un bélier est un investissement à ne pas négliger et qui peut rapporter rapidement. En effet, grâce au travail génétique réalisé dans la plupart des races, un bélier va permettre de meilleures performances techniques et économiques de par la croissance et la qualité des agneaux.

5 € de plus par agneau !

L'achat d'un bélier sélectionné peut paraître couteux, mais le retour sur investissement a été prouvé il y a déjà quelques années. En effet l'Institut de l'Élevage a analysé les données de 1200 agneaux abattus annuellement pour un centre de testage. Cette étude a montré que l'utilisation de bélier AMBO, par rapport aux autres béliers de SCI, permet de gagner 3 à 5 € de plus par agneau ! Cette différence est due à un meilleur classement carcasse des agneaux et à la réduction de la durée d'engraissement. Si l'on tient compte de la sélection réalisée au préalable pour l'entrée en SCI, on peut estimer l'écart de gain entre un AMBO et un bélier moyen de la race, est de 6 à 10 € !

Si l'on considère qu'un bélier produit un minimum de 80 agneaux par an, avec 5 € de plus par agneau, un mâle sélectionné peut vous faire gagner 400 € par an ! (Source Institut de l'Élevage).

Des garanties sanitaires importantes

Les élevages en contrôle de performances officiel font l'objet d'un suivi sanitaire approfondi, que ce soit pour la Brucellose, la Border Disease, et la Visna Maedi (pour certaines races). Les éleveurs pourront donc vous fournir leur statut vis-à-vis de ces maladies. Cela n'est pas anodin compte tenu notamment de la progression de la Border sur l'ensemble du département !

La résistance à la tremblante est également un critère important dans l'achat d'un bélier. Les éleveurs en contrôle de performances pourront vous fournir des béliers garantis résistants avec des résultats d'analyses ou un certificat UPRA.

Quel est le bon nombre de béliers à avoir ?

Pour que votre investissement porte ses fruits, il faut bien sûr que le nombre de béliers de votre haras soit adapté à votre utilisation. Le nombre de brebis à lutter par bélier dépend de plusieurs critères : la saison, la race des béliers, leur âge, et l'âge des brebis à la lutte.

Effet saison	Printemps-été : 20 à 30 brebis / Automne: jusqu'à 40 brebis
Effet race	Les béliers races à viande sont moins actifs que les rustiques: ne les mélangez pas. Prévoyez 10 brebis de moins pour les races plus difficiles
Effet âge des femelles	Prévoyez 15 à 25 agnelles par bélier.
Effet âge des béliers	Les jeunes béliers de moins de 18 mois ne doivent lutter qu'un petit nombre de femelles (20 maximum)

Où acheter un bélier viande ?

- **Auprès de votre OP** si elle fait des commandes groupées pour certaines races.
- **En sortie de station individuelle.** Il s'agit des meilleurs agneaux nés chez les sélectionneurs. Ne reste en station qu'environ 80 % (les meilleurs), les autres sont vendus aux éleveurs.
- **Chez un sélectionneur tarnais** directement où vous pourrez choisir votre futur bélier physiquement mais aussi sur sa valeur génétique.

Liste des élevages de races « lourdes » en contrôle de performances sur le Tarn

Berrichon du C.	Pierre PAGES*	St Julien Gaulène	06.32.58.47.27
Charollais	EARL Vernhes	Montdragon	06.76.82.56.32
Rouge de l'Ouest	EARL Escarlot	Lombers	06.83.52.39.78
Suffolk	Clément SERRE*	Brousse	06.19.29.28.48
	Gilles ALBINET*	Arthes	06.61.16.37.97
	Alain NOUVEL	Montredon L.	05.63.75.11.43

*Éleveurs sélectionneurs pouvant vendre des béliers qualifiés UPRA

Bien accueillir les béliers chez vous !

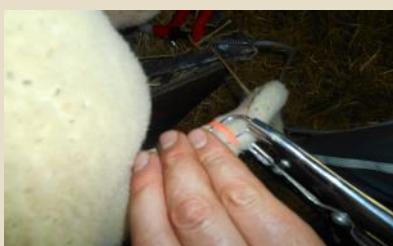
À l'arrivée sur votre exploitation, une transition est indispensable. Pour gérer les conflits entre béliers, séparez les nouveaux, dans un espace réduit, mais à proximité des autres, pendant quelques temps. Cela permettra d'éviter les blessures dans les contacts frontaux. Compte tenu de leur alimentation souvent riche en concentré avant l'arrivée sur l'exploitation, une complémentation de ~500 g par bélier et par jour est un minimum. Pensez à les débarrasser de leurs éventuels parasites internes.

PRATIQUE

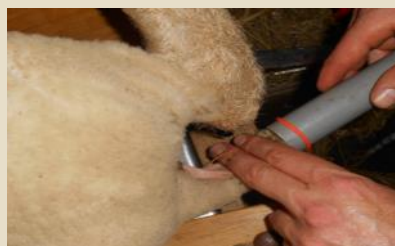
Equeter un agneau

La caudectomie se justifie uniquement pour les agnelles conservées pour le renouvellement. La queue est coupée à deux doigts minimum de l'attache de la queue (3 vertèbres). Pas plus court ! La vulve est ainsi cachée et l'on évite les problèmes de prolapsus sur les femelles au cours de

leur future carrière. La pose d'anneaux de gomme est la solution la plus facile à mettre en place. L'anneau interrompt la circulation sanguine et la queue tombe toute seule au bout d'une dizaine de jours.



L'outil le plus utilisé pour poser les anneaux est une pince spéciale. Elle peut aussi être utilisée à l'envers et servir ainsi de garde fou pour ne pas couper la queue trop courte.



Certains éleveurs utilisent un tube PVC comme « pose élastique ». Cela permet de préparer à l'avance un tube avec plusieurs élastiques dessus: c'est plus pratique !

Quelques trucs et astuces !



Certains éleveurs utilisent un cône (ici en bois) pour monter plusieurs élastiques sur le tube PVC et poser plus rapidement.

La nouvelle carte du zonage ICHN vient d'être diffusée. Pour la plupart, vous avez déjà finalisé votre dossier PAC avec les informations concernant l'ICHN. Voici quelques grandes règles et surtout les plages de chargement correspondants au zonage.

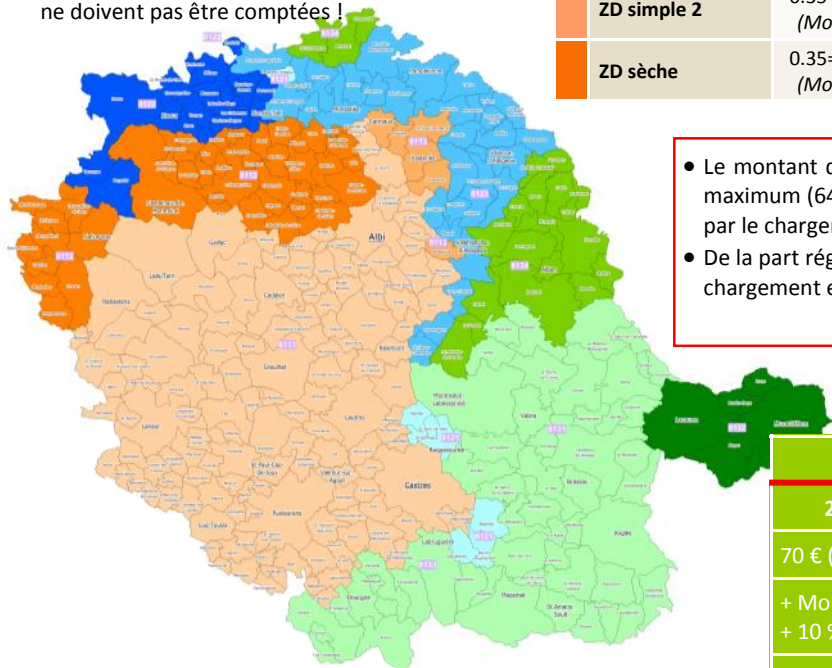
-Surfaces éligibles que vous avez déclarées : surfaces fourragères, céréales autoconsommées (y compris maïs ensilage), sans objet de commercialisation.

-Surfaces à prendre en compte dans le chargement : ce sont les mêmes que les surfaces éligibles + les surfaces en pâturage collectif hors zone de montagne.

- Effectifs déclarés : nombre de reproducteurs de plus de 1 an au 31 mars 2015 (mâles et femelles) ou femelles ayant déjà mis bas. Les brebis éligibles à l'AO et sorties de l'exploitation avant le 31 mars, même si elles ont été remplacées par des agnelles ne doivent pas être comptées !

Plages de chargement pour modulation du montant par hectare.

Zones	Systèmes extensifs	Systèmes intermédiaires	Système intensifs
Montagne sèche	0.15=<UGB/ha<=1.1	1.1<UGB/ha<=1.9 (Modulation 90 %)	1.9<UGB/ha (Montant forfaitaire 70€/ha)
Montagne	0.25=<UGB/ha<=1.6	1.6<UGB/ha<=2 (Modulation 85 %)	2<UGB/ha (Montant forfaitaire 70€/ha)
Montagne ségala	0.25=<UGB/ha<=1.7	1.7<UGB/ha<=2.3 (Modulation 85 %)	2.3<UGB/ha (Montant forfaitaire 70€/ha)
Piémont 1	0.35=<UGB/ha<=0.7 (Modulation 80 %)	0.7<UGB/ha<=1.6	1.6<UGB/ha<=2 (Modulation 80 %)
Piémont 2	0.35=<UGB/ha<=0.7 (Modulation 80 %)	0.7<UGB/ha<=1.6	1.6<UGB/ha<=2.3 (Modulation 80 %)
Piémont sec	0.35=<UGB/ha<=0.5 (Modulation 80 %)	0.5<UGB/ha<=1.3	1.3<UGB/ha<=2 (Modulation 80 %)
ZD simple 1	0.35=<UGB/ha<=0.8 (Modulation 70 %)	0.8<UGB/ha<=1.6	1.6<UGB/ha<=2 (Modulation 70 %)
ZD simple 2	0.35=<UGB/ha<=0.8 (Modulation 70 %)	0.8<UGB/ha<=1.6	1.6<UGB/ha<=2.3 (Modulation 70 %)
ZD sèche	0.35=<UGB/ha<=0.7 (Modulation 80 %)	0.7<UGB/ha<=1.4	1.4<UGB/ha<=2 (Modulation 80 %)



- Le montant de l'aide est constitué d'une part fixe d'environ 70 €/ha sur 75 ha maximum (64 €/ha en 2015 car un stabilisateur de 92 % est appliqué), modulée par le chargement;
- De la part régionale habituelle (montants non connus), modulée elle aussi par le chargement et majorée de 10 % pour les élevages ovins

ICHN 2015 : Un montant par hectare Modulé par le chargement

75 hectares		
25 premiers ha	25 ha suivants	25 derniers ha
70 € (64 € en 2015)	70 € (64 € en 2015)	70 € (64 € en 2015)
+ Montants régionaux + 10 % majoration OV	+ Montants régionaux + 10 % majoration OV	
+ 50 % majoration 1ers hectares		

FILIERE Réforme de la filière Roquefort



Source FRSEB

Les discussions confédérales avancent -lentement- pour la mise en place des nouvelles modalités relationnelles imposées par la mise en conformité de la filière Roquefort aux textes en vigueur

Contexte et enjeux

La mise en conformité du fonctionnement de la filière Roquefort avec les textes règlementaires conduit à des changements majeurs au sein de l'interprofession. Les opérateurs vont ainsi passer d'un système extrêmement réglementé et unique, à un système complètement libre.

Certes, le système en vigueur jusqu'à aujourd'hui présentait des défauts mais aussi des qualités: côté fabricants, l'utilisation totale du lait, et côté producteurs, le soutien et le maintien des structures les plus fragiles. Aujourd'hui il ne semble pas possible de laisser les fabricants passer tous les producteurs au prix moyen, mettant ainsi en péril un certain nombre d'exploitations.

C'est la raison pour laquelle, il a été décidé en Confédération (en accord donc entre le collège des fabricants et celui des producteurs) d'établir un point volumétrique de sortie de l'actuel système, dont les modalités de

calcul seront communes à tous, et que l'on appelle le point 0.

Ces modalités ne sont pas encore arrêtées, le principe même du point 0 lui l'est. Pour la FRSEB, c'était donc tout l'enjeu de cette consultation réalisée dans des délais très courts auprès de l'ensemble de ses adhérents. Plusieurs options (9 au total) ont donc été soumises au vote allant de la plus protectionniste (option n°1) envers les plus petites structures à la plus libérale (option n°9).

Le choix des adhérents

Malgré la très grande complexité des enjeux et donc des options, 76 Présidents de syndicats sur 82 ont organisé une réunion explicative et finalement près de 61 % des adhérents ont participé à ce scrutin.

L'option n°3, intermédiaire a été assez largement plébiscitée puisqu'elle arrive en tête avec 48,6 % des suffrages exprimés. C'est la preuve de l'attachement des producteurs de lait de brebis aux valeurs portées par la filière Roquefort depuis 90 ans : valeurs de solidarité, de partage, de soutien des plus fragiles, de choix du maintien du maximum de structures.

ÉLEVAGE

Réforme de la filière Roquefort (suite)

Derrière ce choix, des principes ont été validés par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la FRSEB à plus de 75 % des voix :

- Chaque contrat doit comporter un volume Roquefort identifié permettant de relier le producteur à l'AOP et de distinguer un prix particulier.
- Le calcul du volume de Roquefort identifié dans chaque contrat doit permettre le soutien des plus petites structures par l'octroi d'une part forfaitaire.
- La part proportionnelle pour le calcul du volume Roquefort ne doit pas prendre en compte les volumes de dégagement.
- Ne pas faire peser les prix bas des volumes de dégagement sur l'ensemble des litrages de la diversification.

La délégation des producteurs siégeant à l'Interprofession dispose donc désormais d'un mandat clair pour les négociations qu'elle doit entamer avec les partenaires fabricants dans la définition du point O. Ainsi, la solution à trouver devra intégrer les principes énoncés ci-avant.

Ces négociations n'ont malheureusement pas débutées à ce jour car elles sont conditionnées à la résolution de la problématique de la fin de la péréquation sur laquelle les fabricants n'ont pas encore trouvé de solution.

Le mot de Jérôme Redoules

(Administrateur FNO, FDO et FRSEB)

La réforme du système Roquefort va engendrer de gros changements pour les producteurs. On comprend que les éleveurs soient perdus pour l'instant car nous n'avons pas encore les règles du jeu. Mais il faut essayer de rester groupé ! Les associations sont une première approche. Elles peuvent être créées par territoire, par industriels, entre bio, ... Il faut par la suite qu'elles décident de travailler avec une OP. En effet, les négociations de prix ne pourront se faire que par l'intermédiaire d'OP reconnues. Quoiqu'il en soit, tout reste suspendu aux futurs accords (ou pas) entre industriels notamment sur la péréquation des volumes de Roquefort.

Mais à ce jour, rien n'est encore calé. Ne soyez pas tenté de partir seul ! Il faut être particulièrement attentif car les situations des industriels d'aujourd'hui ne seront certainement pas les mêmes demain ! Les OP seront le meilleur moyen de rester flexible et de faire évoluer les termes des contrats en fonction des différentes conjonctures.



SANITAIRE

Conseils Parasitisme

Après les deux derniers étés pluvieux, de nombreux problèmes de parasitismes se sont déclarés sur les troupeaux. De plus, un nombre croissant de résistances des strongles gastro-intestinaux se développe ! Quelques conseils pour gérer les problèmes du parasitisme :

1) Utiliser au mieux des antiparasitaires !

- Réaliser des coproscopies (cf. encadré).
- Essayer d'alterner les familles d'antiparasitaires utilisés.
- Repérer les périodes à risques pour diminuer la fréquence des traitements.
- Cibler les animaux les plus sensibles (agnelles) ou les animaux les plus maigres, et essayer de favoriser l'immunité des brebis (pas de traitements systématiques).
- Respecter les doses recommandées. Faire des lots homogènes, et traiter au poids le plus fort.
- Mettre les brebis à la diète avant le traitement (sauf lactation).
- Éviter d'entrer des nouveaux parasites sur l'exploitation en traitant les nouveaux arrivant.

Copros : pourquoi et comment ?

L'analyse coproscopique doit être quantitative et mesure le nombre d'œufs présents dans les fèces pour chaque parasite. Elle est un bon indicateur en particulier pour les strongles gastro-intestinaux et la petite douve. Ces copros pour être pertinentes doivent être répétées, pour ne pas passer entre deux périodes d'infestation.

Comment prélever un bon échantillon ? Une copro doit se faire sur un mélange de crottes provenant de 5 à 10 brebis. Il est important de faire des mélanges correspondants aux lots d'animaux, quitte à faire deux ou trois analyses (agnelles, brebis pleines, en lactation, etc). Les crottes doivent être ramassées directement dans le rectum des animaux. Le prélèvement, une fois bien mélangé dans un sac plastique, peut être mis dans un gant de prélèvement ou un pot en plastique. Si l'échantillon n'est pas porté rapidement au laboratoire, il doit être conservé au frais (4 à 8°). L'ALMA—GDS Tarn et la caisse régionale de santé animale subventionne 50 % de ces analyses coprologiques. Infos : 05.63.48.83.16.

2) Renforcer la résistance du troupeau

Certaines races semblent plus ou moins sensibles au parasitisme et il existe aussi des différences de sensibilité intra-racial. Cependant si ces différences génétiques existent, et que certaines races y travaillent, elles restent encore difficiles à exploiter. Une alimentation riches en protéines permet d'atténuer des effets du parasitisme.

3) Gérer au mieux les pâturages

La gestion du pâturage est essentiel dans la maîtrise du parasitisme. La gestion des prairies doit être une priorité : fort chargement instantané, rotation rapide des pâtures, sur une même parcelle pâturage des agnelles avant les brebis, alternance entre pâture et fauche, pas de surpâturage, alternance des espèces animales, retournement des vieilles prairies...

Traitements en lactation ?

Il n'existe plus de produits antiparasitaires sans délai d'attente pour le lait. Il faut également savoir que les produits sans Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) pour les ovins ont un délai d'attente forfaitaire de 7 jours en lait. Demandez conseil à votre vétérinaire et référez vous à votre ordonnance pour le délai d'attente.



Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
Tél: 05.63.48.83.16
@: accueil@elevation-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn

